

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

**Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

OBJET :

Séance du 26 juin 2026

**ACTUALISATION DU
TABLEAU DES EMPLOIS**

L'an deux mil vingt-six, le 26 juin à 12h00, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Gabriel DOUBLET, Président

N° CS2026-63

Convocation du : 19 juin 2026

Nombre de délégués
titulaires en Exercice : 48

**Secrétaire de séance : Pauline PLAGNAT-
CANTOREGGI**

Nombre de délégués
Présents : 35
Pouvoirs : 0

Membres présents :

- **Délégués titulaires :**

M. Patrice DUNAND - M. Bernard VUAILLAT - M. Julien FOURNIER - M. Bernard CHAUVET - M. Michel CAPLOT - M. François DEVILLE - M. Jérôme HASSAN - M. Christophe SONGEON - M. Gabriel DOUBLET - Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - Mme Marion BARGES-DELATTRE - M. Denis MAIRE - M. Bernard BOCCARD - M. Antoine BLOUIN - Mme Christine BURKĭ - M. Patrick ANTOINE - M. Denis SERVAGE - M. Florent BENOIT - Mme Carole VINCENT - M. Cédric MERLOT - M. Laurent MIVELLE - M. Emmanuel TRONC - M. Eddi ETIENNE - M. Benoît CHAMBOURDON - M. Patrick PERREARD - M. Sébastien JAVOGUES - Mme Julia LAHURE - M. Laurent FAVRE

- **Délégués suppléants :**

M. Michel DUTKIEWICZ suppléant de Mme Sylvie DURAND - Mme Monique GRAZIOTTI suppléante de Mme Christine DUPENLOUP - M. Thomas LAROCHE suppléant de Mme Claire CHUINARD - M. Thierry CHARRETOUR suppléant de M. Christophe PERY - Mme Laëtitia PAHUD suppléante de M. Phillipp DALHEIMER - M. Florian MOINE suppléant de Mme Anne-Laure OLLIET - M. Guy LARMANJAT suppléant de M. Philippe DINOCHAU

• **Délégués excusés :**

**M. Jack-Frédéric LAVOUE – M. Vincent SCATTOLIN
- Mme Sylvie DURAND - M. Pierre MADER - M.
Pierre-Marie PHILIPPS - Mme Catherine MOINE -
Mme Christine DUPENLOUP - M. Philippe
DINOCHEAU - M. Jean-Baptiste BAUD - M. Richard
BAUD – M. Cyril DEMOLIS - M. Phillipp DALHEIMER
– M. Laurent DUPAIN – Mme Vanessa LAURENT
MICHEL – M. Stéphane VALLI - M. Christophe
PERY – Mme Claire CHUINARD – M. Jean-Louis
TEMIL– M. Nicolas TEREINS – Mme Anne-Laure
OLLIET**

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Vu les articles 5711-4 et 5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CS 2025-67 en date du 26 septembre 2025 portant actualisation du tableau des emplois ;

Au vu des missions portées par le Pôle métropolitain et des inscriptions budgétaires prévues au budget primitif 2026 il nécessaire de modifier le tableau des emplois.

Il est ainsi proposé de :

- Modifier un poste d'adjoint administratif en poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe,
- Modifier un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe en poste de rédacteur,
- Modifier un poste d'ingénieur principal en poste d'ingénieur.

Filière administrative :

Catégorie A

- 1 emploi fonctionnel à temps complet de Directeur Général des Services du Pôle métropolitain (selon la strate démographique des communes de 10 000 à 20 000 habitants)
- 6 emplois permanents à temps complet au grade d'attaché principal territorial dont un à détacher sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
- 12 emplois permanents à temps complet au grade d'attaché territorial

Catégorie B

- 2 emplois permanents à temps complet au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 3 emplois permanents à temps complet au grade rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps complet au grade de rédacteur

Catégorie C :

- 3 emplois permanents à temps complet au grade d'adjoint administratif
- 2 emplois permanents à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Filière technique :

Catégorie A

- 4 emplois permanents à temps complet au grade d'ingénieur principal territorial
- emplois permanents à temps complet au grade d'ingénieur territorial

L'ensemble de ces postes est récapitulé dans le tableau des emplois ci-dessous.

Les dépenses résultant de ces créations ou modifications sont inscrites aux crédits du chapitre globalisé 012 des budgets primitif et supplémentaires 2026.

Pôle métropolitain du Genevois français				
BUDGET PRINCIPAL			BP 2026	
EMPLOI PERMANENT				
Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont non titulaire(s)
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Dir Ets Publics 10 à 20 000 hts	A	1	1	
Total emplois fonctionnels		1	1	
Filière administrative				
Attaché principal	A	6	6	
Attaché	A	12	11	7
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	2	2	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	3	2	1
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint administratif	C	3	3	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	2	1	
Total Filière administrative		29	26	9

Filière technique				
Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont non titulaire(s)
Ingénieur principal	A	4	4	
Ingénieur	A	7	6	4
Technicien supérieur territorial chef	B			
Technicien supérieur territorial principal	B			
Technicien supérieur territorial	B			
Contrôleur de travaux en chef	B			
Contrôleur principal de travaux	B			
Contrôleur territorial de travaux	B			
Agent de maîtrise principal	C			
Agent de maîtrise	C			
Adjoint Technique principal 1ère classe	C			
Adjoint Technique principal 2ème classe	C			
Adjoint Technique 1ère classe	C			
Adjoint Technique 2ème classe	C			
Total Filière technique		11	10	4
Total		41	37	13

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 30/06/2026

Publié ou notifié le 30/06/2026

Le Secrétaire de séance
 Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI



Le Président,
 Gabriel DOUBLET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.